

Mercredi, 6 novembre 2002

17. Communauté de démocraties (débat)

L'ordre du jour appelle en discussion commune, deux questions orales posées par les députés suivants:

- Dell'Alba, Pannella, Della Vedova, Cappato, Turco, Bonino, Dupuis, Andria, Angelilli, Bigliardo, Boumediene-Thiery, Van den Bos, Brunetta, Carraro, Fiori, Frassoni, Ghilardotti, Van der Laan, Mauro, Mennitti, Musotto, Nobilia, Pastorelli, Ries, Salafranca Sánchez-Neyra, Sandbæk, Santini, Sbarbati, Scapagnini, Segni, Turchi, Vattimo, Volcic, Wuori et Brienza, au Conseil, sur la communauté de démocraties (B5-0495/2002),
- Dell'Alba, Pannella, Della Vedova, Cappato, Turco, Bonino, Dupuis, Andria, Angelilli, Bigliardo, Boumediene-Thiery, Van den Bos, Brunetta, Carraro, Fiori, Frassoni, Ghilardotti, Van der Laan, Mauro, Mennitti, Musotto, Nobilia, Pastorelli, Ries, Salafranca Sánchez-Neyra, Sandbæk, Santini, Sbarbati, Scapagnini, Segni, Turchi, Vattimo, Volcic, Wuori et Brienza, à la Commission, sur la communauté de démocraties (B5-0496/2002).

M. Della Vedova développe les questions orales.

M^{me} de Palacio, vice-présidente de la Commission, répond aux questions.

Intervient M. Vattimo, au nom du groupe PSE.

M. le Président déclare clos le débat.

18. Prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers ***I – Règles et normes de sécurité pour les navires à passagers ***I (débat)

L'ordre de jour appelle en discussion commune, deux rapports établis au nom de la commission de la politique régionale, des transports et du tourisme:

- de M. Poignant sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers (COM(2002) 158 – C5-0144/2002 – 2002/0074(COD)) (A5-0339/2002),
- de M. Ripoll y Martínez de Bedoya sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (COM(2002) 158 – C5-0145/2002 – 2002/0075(COD)) (A5-0348/2002).

Intervient M^{me} de Palacio, vice-présidente de la Commission.

M. Poignant présente son rapport.

M. Ripoll y Martínez de Bedoya présente son rapport.

Interviennent les députés Scallon, au nom du groupe PPE-DE, et Ortuondo Larrea, au nom du groupe Verts/ALE.

M. le Président déclare clos le débat.

Vote: points 10 et 11 du PV du 7.11.2002

19. Processus de stabilisation et d'association en faveur de l'Europe du Sud-Est (débat)

L'ordre du jour appelle le rapport fait par M. Lagendijk, au nom de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense, sur le premier rapport annuel de la Commission sur le processus de stabilisation et d'association en faveur de l'Europe du Sud-est (COM(2002) 163 – C5-0256/2002 – 2002/2121(COS)) (A5-0338/2002).

Mercredi, 6 novembre 2002

M. Legendijk présente son rapport.

Intervient M^{me} de Palacio, vice-présidente de la Commission.

Interviennent les députés Sartori, au nom du groupe PPE-DE, Souladakis, au nom du groupe PSE, Belder, au nom du groupe EDD, Pack, Swoboda et Stenzel.

M. le Président déclare clos le débat.

Vote: *point 16 du PV du 7.11.2002*

20. Premier rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale (débat)

L'ordre du jour appelle le rapport fait par M^{me} Elisabeth Schroedter, au nom de la commission de la politique régionale, des transports et du tourisme, sur le premier rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale (COM(2002) 46 – C5-0198/2002 – 2002/2094(COS)) (A5-0354/2002).

M^{me} Schroedter présente son rapport.

Intervient M^{me} de Palacio, vice-présidente de la Commission.

Interviennent les députés Väyrynen, rapporteur pour avis de la commission AFET, Bautista Ojeda, rapporteur pour avis de la commission AGRI, Musotto, au nom du groupe PPE-DE, Duin, au nom du groupe PSE, Caveri, au nom du groupe ELDR, Berend, Mastorakis, Pohjamo, Ripoll y Martínez de Bedoya, Pittella, Marques, Guy-Quint, Scallon et Hedkvist Petersen.

M. le Président déclare clos le débat.

Vote: *point 17 du PV du 7.11.2002*

21. Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président communique que l'ordre du jour de la séance du lendemain est fixé (document «Ordre du jour» PE 323.030/OJJE).

22. Levée de la séance

M. le Président lève la séance à 23 h 40.

Julian Priestley
Secrétaire général

Guido Podestà
Vice-président
